





Assurances d'hospitalisation

HOSPITAL ECO

Assurance en division commune: 100 % des frais, libre choix de l'hôpital¹

helsana.ch/fr/hospitaleco



Aide ménagère après votre séjour hospitalier

Séjours hospitaliers en Suisse⁴

100 % des frais en division commune dans toute la Suisse1

Confort de chambre4

Séjours hospitaliers à l'étranger

Libre choix du médecin⁴

Forfait d'accouchement (en cas

Séjour en rooming-in pour une personne accompagnante

Soins aigus et de transition

Cures balnéaires et de convalescence

Aide ménagère

Nanny Service

KidsCare

Division commune, chambre à plusieurs lits, dans toute la

CHF 500.-/jour pendant max. 60 jours/an pour les séjours hospitaliers d'urgence et planifiés

CHF 90.-/jour pendant max. 14 jours/an pour les frais de pension (hébergement et repas) pendant des soins stationnaires aigus et de transition dans un EMS

CHF 30.-/jour pendant max. 30 jours/an

pour les cures balnéaires et de convalescence prescrites par un·e médecin après une opération ou une maladie

CHF 30.-/jour, max. 30 jours/an

30 heures/an

Parent(s) hospitalisé(s): garde d'enfants pendant les heures de travail usuelles du lundi au vendredi par des personnes qualifiées

Enfant malade/accidenté: une personne qualifiée s'occupe de l'enfant à domicile si les parents doivent travailler

- ¹ Hôpital répertorié (liste cantonale), hôpital conventionné LAMal Helsana.
- ² Parmi les hôpitaux et médecins reconnus par Helsana. Vous trouverez la liste des hôpitaux sans couverture des coûts sur helsana.ch/negociations-tarifaires.
 - par Helsana entraînera des frais qui seront à votre charge.

HOSPITAL FLEX

Assurance flexible à l'hôpital : libre choix de la division au cas par cas²

helsana.ch/fr/hospitalflex



Division privée, demi-privée ou commune dans toute la Suisse²

Flexibilité du choix de l'hôpital, de la division et du médecin dans toute la Suisse,

après prise en compte de la participation aux coûts choisie²: Hospital Flex 1:

- Division commune: aucune participation aux coûts
- Division demi-privée : 35 % (max. CHF 3000.-/an)
- Division privée : 50 % (max. CHF 9000.-/an)

Hospital Flex 2:

- Division commune : aucune participation aux coûts
- Division demi-privée : 20 % (max. CHF 2000.-/an)
- Division privée: 35 % (max. CHF 4000.-/an)

Libre choix de la division² : division commune, demi-privée

Hospital Flex 1: CHF 500.-/jour pendant max. 60 jours/an pour les séjours hospitaliers d'urgence ou planifiés³ Hospital Flex 2: CHF 1000.-/jour pendant max. 60 jours/an pour les séjours hospitaliers d'urgence ou planifiés³

Libre choix de la ou du médecin à l'hôpital² (en cas d'hospitalisation en division demi-privée ou privée)

Hospital Flex 1: CHF 500.-/accouchement Hospital Flex 2: CHF 1000.-/accouchement

Hébergement et repas d'un accompagnant à l'hôpital Hospital Flex 1: CHF 50.-/jour, max. 15 jours/an Hospital Flex 2: CHF 100.-/jour, max. 15 jours/an

Module complémentaire

Option: CHF 100.-/jour pendant max. 14 jours/an (si le module complémentaire FLEX est inclus)

Option: CHF 100.-/jour pendant max. 21 jours/an (si le module complémentaire FLEX est inclus)

Option: CHF 50.-/jour pendant max. 30 jours/an (si le module complémentaire FLEX est inclus)

Option: 30 heures/an

Parent(s) hospitalisé(s) : garde d'enfants pendant les heures de travail usuelles du lundi au vendredi par des personnes qualifiées (si le module complémentaire FLEX est inclus)

- Veuillez noter que la visite d'hôpitaux et de médecins non reconnus
- 3 Déposer une demande de prise en charge des coûts avant le traite-
- ⁴ Maternité : délai de carence de 365 jours à compter du début de l'assurance

Rabais dans les assurances d'hospitalisation

Rabais de famille

à partir de 2 personnes 5 % à partir de 3 personnes 10 %

Rabais pluriannuel

Pour les nouveaux clients et clientes : 3 % pour les contrats de 3 ans

Franchise hospitalière

au moins 15 % de rabais avec des franchises hospitalières au choix



HOSPITAL Demi-Privée

Assurance demi-privée à l'hôpital : chambre à deux lits et libre choix du médecin dans toute la Suisse1

helsana.ch/hospital-demi-privee



Séjour en division demi-privée (chambre à deux lits)

Séjours hospitaliers en Suisse³

Couverture intégrale en division demi-privée dans toute la Suisse¹

HOSPITAL Privée

Assurance privée à l'hôpital : chambre individuelle et libre choix du médecin dans toute la Suisse1

helsana.ch/hospital-privee



Séjour en division privée (chambre individuelle)

Couverture intégrale en division privée dans toute la Suisse¹

Confort de chambre³

Séjours hospitaliers à l'étranger

Libre choix du médecin³

Forfait d'accouchement (en cas

Séjour en rooming-in pour une personne accompagnante

Soins aigus et de transition

Cures balnéaires et de convalescence

Aide ménagère

Nanny Service

KidsCare

Fast Track

Deuxième avis d'expert Division demi-privée, chambre à deux lits dans toute la Suisse

CHF 1500.-/jour, pour les traitements d'urgence CHF 1500.-/jour, avec garantie de prise en charge des coûts pour les traitements ciblés2

Libre choix de la ou du médecin à l'hôpital1

CHF 1500.-

Hébergement et repas d'un accompagnant à l'hôpital CHF 100.-/iour, max, 15 iours/an

CHF 120.-/jour pendant max. 14 jours/an pour les frais de pension (hébergement et repas) pendant des soins stationnaires aigus et de transition dans un EMS

CHF 100.-/jour pendant max. 21 jours/an

pour les cures balnéaires et de convalescence prescrites par un·e médecin après une opération ou une maladie

CHF 100.-/jour, max. 30 jours/an

Parent(s) hospitalisé(s): garde d'enfants pendant les heures de travail usuelles du lundi au vendredi par des personnes aualifiées

60 heures/an

Enfant malade/accidenté : une personne qualifiée s'occupe de l'enfant à domicile si les parents doivent travailler

Première consultation rapide chez un·e spécialiste

Deuxième avis médical par des professeur·e·s réputé·e·s en cas de maladie grave ou suite à un accident. Adaptation précise de la solution médicale à vos besoins personnels

Division privée, chambre individuelle dans toute la Suisse¹

Couverture des coûts intégrale, pour les traitements d'urgence

Couverture des coûts intégrale, avec garantie de prise en charge des coûts pour les traitements ciblés2

Libre choix de la ou du médecin à l'hôpital1

CHF 3000.-

Hébergement et repas d'un accompagnant à l'hôpital CHF 200.-/jour, max. 15 jours/an

CHF 240.-/jour pendant max. 14 jours/an pour les frais de pension (hébergement et repas) pendant des soins stationnaires aigus et de transition dans un EMS

CHF 200.-/jour pendant max. 21 jours/an

pour les cures balnéaires et de convalescence prescrites par un·e médecin après une opération ou une maladie

CHF 200.-/jour, max. 30 jours/an

Parent(s) hospitalisé(s) : garde d'enfants pendant les heures de travail usuelles du lundi au vendredi par des personnes qualifiées

120 heures/an

Enfant malade/accidenté : une personne qualifiée s'occupe de l'enfant à domicile si les parents doivent travailler

Première consultation rapide chez un e spécialiste

Deuxième avis médical par des professeur·e·s réputé·e·s en cas de maladie grave ou suite à un accident. Adaptation précise de la solution médicale à vos besoins personnels

^{1 -} Parmi les hôpitaux et médecins reconnus par Helsana. Vous trouverez la liste des hôpitaux sans couverture des coûts sur helsana.ch/negociations-tarifaires

⁻ Veuillez noter que le recours à des hôpitaux et médecins non reconnus par Helsana entraînera des frais qui seront à votre charge.

² Déposer une demande de prise en charge des frais avant le traitement prévu

³ Maternité : délai de carence de 365 jours à compter du début de l'assurance

Nous sommes là pour vous.

Groupe Helsana 0844 80 81 82 helsana.ch/contact helsana.ch/sites

Distinguée par les meilleures notes.









COMPLETA d'Helsana a obtenu les meilleures notes en matière d'étendue des prestations. moneyland.ch est le comparateur indépendant des assurances et des banques.



VZ VermögensZentrum évalue constamment les primes d'assurance en termes de prix et de prestations. Les assurances complémentaires d'Helsana **COMPLETA, TOP et SANA** sont évaluées comme étant supérieures à la moyenne.